La chaîne Paris Première mise en demeure suite à des propos d'Éric Zemmour sur les migrants musulmans (MàJ vidéo : extrait de l'émission)

21/09/2018 à 16h50

Eric Zemmour, 60 ans, a déjà été condamné en 2011 pour provocation à la haine et en mai 2018 pour provocation à la haine religieuse. Cette semaine, le chroniqueur a défrayé la chronique par rapport à ses remarques sur le prénom de la chroniqueuse Hapsatou Sy.

Paris Première (groupe M6) a été mise en demeure pour des propos tenus par Eric Zemmour sur l'immigration dans une émission de janvier 2018, a annoncé le CSA vendredi. À l'occasion d'un débat sur la loi « **Asile et immigration** » dans son émission « **Zemmour et Naulleau** », Eric Zemmour « **a tenu de façon systématique des propos stigmatisants à l'égard des migrants de confession musulmane** », explique le CSA dans sa décision rendue le 12 septembre.

Les propos d'Eric Zemmour tendaient « **en particulier** » à « **dénier** » à ces migrants « **le bénéfice du droit d'asile au motif qu'ils seraient, du fait de leur religion et contrairement à d'autres, source « d'énormes problèmes » et qu'ils contribueraient au « grand remplacement » de la population française** », précise le CSA.

Ces propos sont « **de nature à encourager les comportements discriminatoires et à inciter à la haine ou à la violence à l'égard d'une population expressément désignée pour des**

raisons de religion », selon le CSA. (…)

ouest-france.fr

(Émission diffusée le 17/01/18)